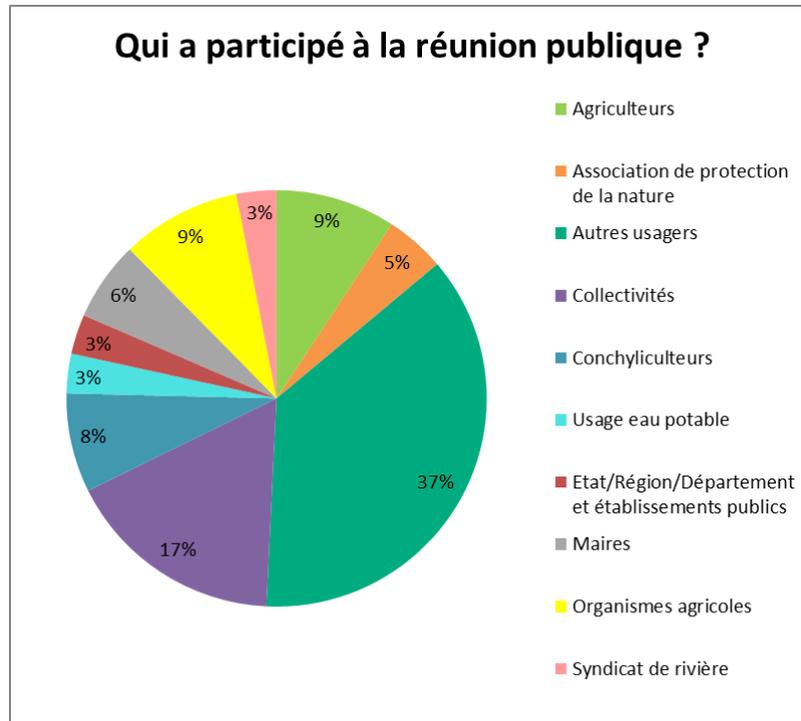


Compte-rendu de la première réunion publique d'information sur l'élaboration du projet de territoire Seudre

Vers un partage de la ressource en eau
11 septembre 2018, Saujon

Liste de présence disponible en annexe.



68 participants, quatre intervenants, deux garants du débat public, une animatrice de l'Ifrée, deux journalistes.

Résumé

Cette réunion publique d'information s'est déroulée mardi 11 septembre de 18h30 à 20h45, dans la salle Carnot de Saujon, en présence des garants du débat public, désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP).

La réunion était organisée par les deux structures porteuses du projet de territoire Seudre, le Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE Seudre (SMASS), présidé par Pascal Ferchaud, et le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17), présidé par Françoise de Roffignac.

L'objectif de cette réunion était d'informer les citoyens appartenant au territoire du bassin versant de la Seudre (67 communes) sur la thématique du partage de la ressource en eau en vue des futurs objectifs de prélèvements dans le milieu fixés pour 2021.

Au total, près de 70 personnes, membres de collectivités, ostréiculteurs, agriculteurs, retraités, membres d'associations de protection de la nature, etc. ont assisté à ce temps d'information.

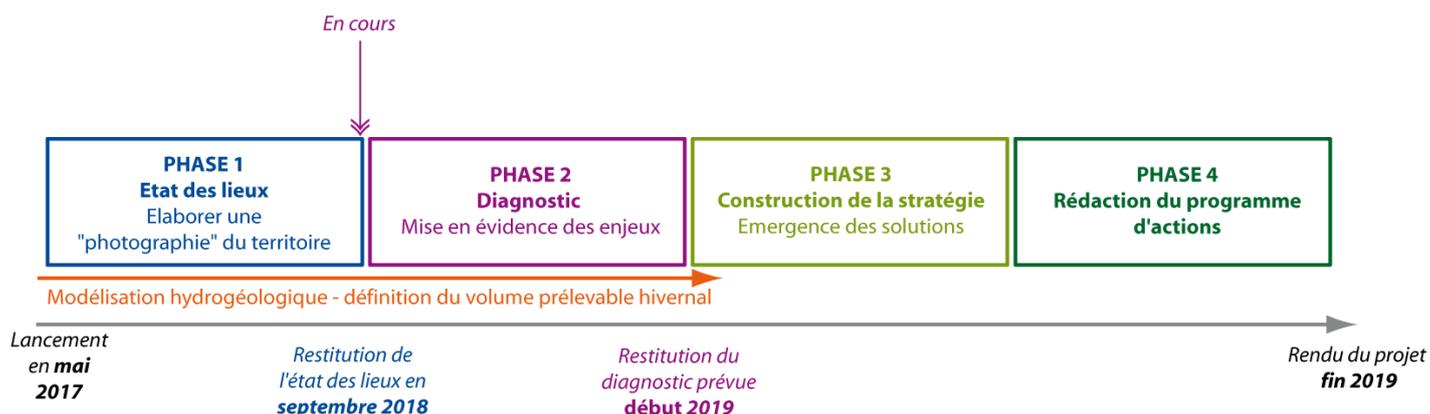
Après une séance en plénière, ayant permis de poser le cadre général de la gestion quantitative et des enjeux liés à l'eau sur le bassin, les participants ont pu poser leurs questions aux structures porteuses.

D'autres réunions publiques seront organisées en fonction de l'avancement du projet dans divers lieux du bassin.



Contexte

Cette première réunion publique d'information s'est faite durant l'état des lieux (première phase du projet de territoire Seudre). Ce temps d'échange est le fruit de la volonté des porteurs du projet d'impliquer le plus en amont possible le « grand public » et d'informer l'ensemble des acteurs sur la méthode employée et sur l'outil projet de territoire. Ci-dessous, le calendrier prévisionnel associé et envisagé pour la démarche.



Déroulement de la réunion

Ouverture de la séance à 18h30	
Présentation des éléments en plénière par le SMASS et le SYRES 17	30 minutes
Temps d'échange questions/réponses	1h30
Clôture de la réunion à 20h30	

Les intervenants/animateurs

Pascal Ferchaud (président de séance et du SMASS), Françoise de Roffignac (co-présidente de séance et présidente du SYRES 17), Claire Blondel (chargée de mission au SMASS), Fabien Poussin (directeur du SYRES 17), et Marie Eraud (Animatrice de l'Ifrée)

1ère partie : Présentation en plénière

Pascal Ferchaud, président du SMASS et Françoise de Roffignac, présidente du SYRES 17, ont introduit cette première réunion publique d'information en rappelant son objectif et en présentant les deux garants du débat public (désignés par la CNDP¹ suite à la demande des Maîtres d'ouvrages), Gilles Faure et Michel Périgord, en charge de suivre le bon déroulement de l'élaboration de ce projet, au regard du débat public.

La présentation reprenait les éléments suivants :

1. Eléments de contexte

- 1.1. Quel est le territoire concerné ?
- 1.2. Quelques éléments de compréhension
- 1.3. Qui sommes-nous ?

2. Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

- 2.1. Cadre du projet
- 2.2. De quoi s'agit-il ?
- 2.3. Pourquoi un projet de territoire ?
- 2.4. Comprendre la gestion quantitative

3. Déroulement et participation du grand public au projet de territoire Seudre

- 3.1. Outils et temps d'échange prévus
- 3.2. Déroulement du projet

La présentation est téléchargeable sur cette page dans la rubrique « compte-rendu » : <http://www.sageseudre.fr/documentation-projet>

¹ Désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP)

*2ème partie : Temps d'échange questions/réponses animé par Marie Eraud de l'Ifreé
Compte-rendu organisé selon les sujets abordés
Intervention de 14 personnes à divers titres*

En gris, les réponses données par les porteurs du projet aux questions posées par le public.

Un souhait marqué de prendre en compte la conchyliculture dans l'élaboration du projet

Certains participants ont mis l'accent sur l'importance de prendre en compte la conchyliculture dans ce projet. En effet, ils ont expliqué que cette activité nécessite des apports d'eau douce en période estivale. Ces apports constituent un élément indispensable pour le développement du plancton et par corolaire le développement des huîtres.

Ils ont précisé que les ostréiculteurs ont besoin d'eau douce l'été et que les taux de sel actuellement mesurés sont bien trop élevés (34-35 grammes de sel par litre d'eau).

En réponse, un intervenant a expliqué que la conchyliculture est un usage pris en compte dans l'élaboration du projet (état des lieux, diagnostic, etc.) et dans la démarche de concertation. Des ostréiculteurs ont bien été entendus lors des entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic préalable et le CRC² fait partie des membres de la CLE.

Un participant a également fait un focus sur les rejets d'eau douce en période hivernale jugés mal gérés. Il a été précisé que les mesures de salinité faites par les ostréiculteurs et par l'UNIMA sont largement au-dessus des besoins des huîtres. Ils constatent également des problèmes de pollutions aux métaux lourds lorsqu'il y a des abats d'eau.

M. Ferchaud explique qu'une gestion commune et concertée des ouvrages répond aux objectifs du SAGE puisque cela nécessite une gestion à l'échelle du bassin et non des communes.

La prise en compte du milieu naturel

Un participant demande si les études réalisées comportent des données sur l'état des espèces et des milieux aquatiques. Plus globalement, les participants se sont demandés de quelle manière l'état des milieux est estimé dans l'état des lieux et si l'ensemble des espèces vivantes est bien intégré.

Les intervenants expliquent que l'état des lieux comporte bien une partie dédiée à chaque usage (milieu naturel, ostréiculture, pêche, etc.) en termes de prélèvements mais aussi de qualité. Pour la prise en compte de l'ensemble des espèces, les indicateurs biologiques ou piscicoles existants ont bien été intégrés au rapport.

La représentativité des acteurs dans le projet

Le public a des interrogations vis-à-vis de la composition de la CLE. Certaines personnes ont expliqué percevoir une sur-représentativité des acteurs agricoles et un manque de représentativité des associations de protection de la nature ou des autres usages.

M. Ferchaud rappelle l'exhaustivité de la représentation des usages au sein de la CLE du SAGE Seudre. Celle-ci est en effet une instance équilibrée composée pour moitié d'élus, pour un quart de collectivités et pour le dernier quart de représentants d'usagers.

² Comité Régional de la Conchyliculture (CRC)

Co portage du projet de territoire Seudre

Des interrogations ont été émises concernant la légitimité du SYRES 17 à porter le projet de territoire, dans la mesure où, ce syndicat a comme unique objet la réalisation de réserves de substitution.

Certains participants soulignent que la CLE semble légitime car cette instance possède une représentation de tous les usages.

M. Ferchaud explique que le SMASS et le SYRES 17 s'occupent de la partie opérationnelle du projet de territoire. En revanche, la CLE du SAGE Seudre prend les décisions et valide les documents. Il précise que la CLE n'est pas une instance avec un budget et des salariés et repose sur le SMASS qui travaille depuis près de 10 ans sur le SAGE. Sur la partie opérationnelle, il y a eu une demande claire du monde agricole de réfléchir sur la question du quantitatif et des solutions multiples à apporter au-delà des réserves de substitution.

Mme de Roffignac, ajoute que ce coportage a également été choisi pour les autres projets de territoire (Charente aval, Seugne, etc.). Elle rappelle qu'il y a eu une volonté que la voix des agriculteurs soit entendue dans ce projet et que derrière le SYRES 17, il y a également la volonté du Conseil départemental. Il a été expliqué que le SYRES 17 a été créé à l'unanimité par des conseillers départementaux de l'ancienne majorité et des représentants de tous les territoires de la Charente-Maritime. Les projets de territoire constituent un outil d'aménagement du territoire et c'est donc une garantie pour l'agriculture de pouvoir trouver des solutions avec les autres actions menées dans le futur.

M. Poussin rappelle les différentes missions du SYRES 17 (portage des projets de stockage, suivi des études, de la construction et de l'investissement du stockage, trouver des solutions pour concilier les enjeux environnementaux sur le département avec l'activité agricole). Le SYRES 17 peut à la fois conduire des études sur le bassin pour aller vers une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette structure s'occupe de la maîtrise d'ouvrage des réserves de substitution et c'est à ce titre que les membres du syndicat ont souhaité participer au coportage des projets de territoire afin d'avoir une intégration globale de la question quantitative.

Gestion conjoncturelle des volumes prélevables

Parmi les questions posées, celle des volumes prélevables a suscité plusieurs remarques et interrogations. Des participants expliquent que ces derniers sont étroitement liés aux conditions climatiques. Selon eux, il est illusoire de vouloir fixer des volumes prélevables dans le milieu en période estivale et au printemps puisqu'il y a une forte dépendance avec la pluviométrie. Ils suggèrent de s'orienter vers la mise en place d'indicateurs et de seuils de gestion permettant un bon état des zones humides.

Les priorités de la loi sur l'eau ont également été rappelées durant la réunion (eau potable, milieu naturel, eau économique).

Un participant demande si, dans le cadre du projet de territoire, la question des seuils de gestion de la Seudre allait être traitée, le DOE à 30 l/s étant jugé trop bas.

Sur ce point, les intervenants répondent que ces seuils sont définis par l'Etat dans le cadre de la gestion conjoncturelle. Il est suggéré que cette question, jugée pertinente, soit discutée en CLE et avec l'Etat.

Les interrogations vis-à-vis des contrôles de la quantité d'eau consommée par les usagers en cas de dépassement ont aussi été énoncées.

Les intervenants précisent que ces contrôles sont réalisés par la police de l'eau et ne dépendent pas des structures porteuses.

Parmi les autres interrogations du public, le mode de calcul des volumes prélevables et leur définition sont des points devant être approfondis. Des participants se demandent également comment les agriculteurs vont pouvoir continuer leur activité avec la mise en place des volumes prélevables.

La gestion des ouvrages

Une participante explique ne pas comprendre la problématique du « manque d'eau ». Ses terres, situées en amont de Saujon, subissent, selon elle, les conséquences de la gestion de l'ouvrage du port de Ribérou et des lâchers d'eau des céréaliers, rendant son activité de maraîchage très difficile. Elle ajoute avoir le sentiment de ne pas être écoutée et qu'il y a un paradoxe entre le projet de territoire et sa situation personnelle.

M. Ferchaud lui répond que sa situation est le résultat des travaux de canalisation qu'a connu la Seudre au XIXème siècle, s'expliquant aussi par leur position basse.

Aujourd'hui, l'objectif est de trouver le bon équilibre en gérant, par exemple, les ouvrages de façon concertée. Il s'interroge sur le fait qu'il faille traiter cette question dans le cadre du projet de territoire ou du SAGE.

Sur l'usage industriel

La question de l'usage de l'eau industrielle est abordée par un participant. Celui-ci fait le lien entre cet usage et la réutilisation potentielle de l'eau issue d'une nouvelle usine de pisciculture à Saint-Genis-de-Saintonge via des réserves.

Il se demande si la réutilisation de ce type d'eau issue de l'usage industriel représente un potentiel moyen de remplir de futures réserves de substitution.

Les intervenants répondent qu'au stade actuel du projet, il n'est pas possible de répondre à cette question. En revanche, ce type de situation pourra être étudié dans le futur. Ils ajoutent que toutes les propositions seront envisageables.

Il a également été précisé que l'Etat a bien défini un volume prélevable par usage : eau potable, industrie et agriculture.

Les autres territoires

Des échanges ont porté sur les projets de territoire de bassin versant voisins ou proches. C'est le cas de celui de la Boutonne, qui, selon les associations de protection de la nature, possède un programme d'actions n'aboutissant pas.

Sur le Mignon, le manque d'implication et de présence de la police de l'eau est dénoncé. Certains acteurs parlent d'un sentiment d'abandon et ils se demandent « comment arriver à faire respecter les droits de chacun ? ».

La diminution de l'irrigation sur le bassin

Un participant parle du premier projet de réserves de 3 millions de m³ ayant un objectif de remplissage de 10/10 années.

Certains représentants du monde agricole ont mis l'accent sur la diminution de l'irrigation durant les dernières années ainsi que la baisse du nombre d'adhérents à l'ASA Saintonge Centre.

Autres remarques et points abordés

Pour certains participants, le stockage d'eau fait partie des éventuelles solutions si l'élaboration du projet montre que cela est utile pour le territoire. Selon eux, il est important d'examiner tous les besoins présents mais aussi futurs avec l'intégration du changement climatique.

Certaines personnes ont fait entendre leur inquiétude vis-à-vis de l'avenir des pratiques agricoles ou encore du changement climatique.

Le public demande que les actions proposées dans le cadre des autres projets de territoire soient présentées durant de prochains temps d'information.

L'exemple du marais d'Arvert/Saint-Augustin a été cité durant les échanges. Le marais de Saint-Augustin est également un sujet faisant débat et posant question. La CLE devra définir de quelle façon ce sujet devra être traité et dans quel cadre.

Une contribution technique écrite sera fournie aux structures porteuses par SOS rivières prochainement.

La démarche est saluée par plusieurs participants. Ils trouvent que ce projet de territoire commence dans de bonnes conditions avec la mise en place d'une animation extérieure et également avec la présence de garants du débat public de la CNDP.

Les structures porteuses proposent aux participants de s'inscrire en fin de réunion à l'atelier élargi prévu dans le cadre du diagnostic le 6 novembre prochain.

Son objectif est de faire participer les usagers de l'eau à la définition des enjeux du territoire et de s'approprier le diagnostic. Le public visé est celui des usagers appartenant au bassin versant de la Seudre et lorsque que cela est possible, des personnes autres que celles représentées dans la CLE (ces personnes ayant déjà un pouvoir de décision et de validation).

L'atelier du diagnostic sera un espace permettant d'identifier les problèmes sur le territoire du bassin de la Seudre.

En fin de séance, et au nom des garants du débat public (CNDP), Gilles Faure tout en soulignant la qualité des échanges, souhaite que les différentes questions abordées par les participants dans leur prise de parole, soient intégrée dans la base des thématiques développées lors des prochains ateliers.

Liens utiles

Informations relatives au projet de territoire Seudre sur le site internet du SMASS : <http://www.sageseudre.fr/projet>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Claire BLONDEL** au 05 46 39 64 92 (pom@sageseudre.fr) ou **Fabien POUSSIN** du SYRES 17 au 05 46 97 55 13 (syres.charentemaritime@gmail.com).

Vous pouvez également adresser vos remarques aux garants du débat public désignés par la CNDP pour suivre ce projet, **Gilles FAURE** (gilles.faure@garant-cndp.fr) et **Michel PERIGORD** (michel.perigord@garant-cndp.fr).

Annexe : Feuille de présence

Nom	Prénom	Métier	Commune/Institution
ADOLPHE	Mariette	Adjointe mairie	Saujon
ALLAIN	Jacques	Retraité	Cravans
ARCHAMBEAU	Lionel	Elu	Syndicat des eaux 17
ARRIGNON	Valérie	Agricultrice	Médis
ARRIVE	Philippe	Agriculteur	Champagnolles
BABIN	Aurélié	Elue	CA 17
BABIN	Philippe	Président	Fédération de canoë-kayak
BACON	Olivier	Conseiller municipal	Saujon
BEIDNER	Irène	Kinésithérapeute	Saint-Moreil
BLONDEL	Claire	Chargée de mission	SMASS
BONNET	Caroline	Responsable prévention développement durable	Océalia
BONNIN	Francis	membre et agriculteur	ASA Saintonge Centre
BROUHARD	Patrice	Maire	Le Gua
CADY	Jean-François	Retraité	Saujon
CASTRO	José	ostréiculteur	Etaules
CHARBEAU	Patrice	Retraité	Saujon
CHARLES	Claude	Président	ASCO des marais de la Tremblade
CHEVALIER	Laurence	ostréiculteur	Nieulle-sur-Seudre
CHEVALIER	Ghislain	ostréicultrice	Nieulle-sur-Seudre
CHIVAILLE	Louis	CODEV - CARA	Royan
CIBERT	Cédric	Service assainissement	CARA
DAUBANAY	Dominique	Président	AAPMA Seudre Atlantique
DAVID	Jean-Philippe	Directeur	SMASS
DAVITOGU	Yann	Technicien de rivière	SMBSA
DE ROFFIGNAC	Françoise	Présidente	SYRES 17
DEMARCO	Jean-Louis	Président	SOS Rivière
DUGUE	Marine	Animatrice	EPTB Charente
DUJARRIC	André	Retraité	Etaules / CODEV - CARA
DUJARRIC	Pierre	Retraité	Etaules
DURAND	Stéphane	Journaliste Sud-Ouest	Journaliste Sud-Ouest
DURIF	Anne-Lise	Journaliste	Journaliste
ERAUD	Marie	Animatrice	Ifrée
ESTIVALS	Jean-Marc	Adjoint	Saujon
FAURE	Gilles	Garant du débat public	CNDP
FERCHAUD	Pascal	Président	SMASS
FLORET	Daniel	Retraité	Saujon
FLORET	Michelle	Retraîtée	Saujon
GALIPAUD	Sophie	Agricultrice	Saujon
GARNIER	Evrard	Maire	Lorignac
GENYK	Wladimir	Retraité	Saujon
GENYK	Monique	Retraîtée	Saujon
GOUGNON	Lysiane	Maire	Sablanceaux
GOULEVANT	Gaël	Agriculteur	Le Chay
GUITTON	Hervé	Responsable région	Océalia
LABROUSSE	Philippe	Ostréiculteur	La Tremblade
LANDAIS	Mathilde	Animatrice agro-environnement	Océalia
LEPINE	Jacques	Service hydrogéologie	Syndicat des eaux 17
MARC	Jean-Michel	NC	La Clisse
MARC	Eve	Retraité	La Clisse
MAURIN	Marie Laure	Retraîtée	Saint-André-de-Lidon
MAURIN	Jean-Pierre	Retraité	Saint-André-de-Lidon
MAYAU	Carine	Pôle évènementiel	Saujon
MEUNIER	Fabrice	Chargé de mission	SMASS
MONROUX	Julie	Chef du Service Eau & Environnement 17-79	CA 17
PARDIES	Sébastien	Direction services techniques	Saujon
PARENT	Michel	Elu	CD 17
PATSOURIS	François	Elu	CARA
PERIGORD	Michel	Garant du débat public	CNDP
PICAUD	Patrick	Coordonnateur	NE 17
PICHODOU	Kristell	Chargée des politiques Assainissement et Gestion quantitative	CD 17
PORTIER	Francine	Retraité	La Gripperie Saint Symphorien
PORTIER	Albert	Retraité	La Gripperie Saint Symphorien
POUSSIN	Fabien	Directeur	SYRES 17
PREUSS	Bernard	Retraité	La Laigne
PREUSS	Annie	Retraîtée	La Laigne
PRIOUZEAU	Michel	Maire	ARVERT
PUYON	Alain	Président	SMBSA
QUESSON	Jacky	Maire	Saint-Genis-de-Saintonge
RICHARD	Claude	NC	Rioux
ROLLAND	Pierre	Retraité	La Tremblade
ROUSSEL	Alain	Retraité	Saujon
ROUX	Roger	Retraité	Mornac-sur-Seudre
SEGUINEAUD	Gérard	Président et agriculteur	Syndicat des propriétaires de la Haute Seudre
TANTIN	Dominique	Fédération de pêche 17	Saujon
THIBAudeau	Fabrice	Agriculteur	Grézac
THOMAS	Yvette	Elue	CA 17
TONNAY	Dominique	Service communication	Saujon
VIAUD	Gérald	Conchyliculteur	Chaillevette